

2025-023

## EHPAD – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION ERRD 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le quatorze mars 2025, s'est réuni à Aime-la-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI.

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

### Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ (présente jusqu'au point 2.9), Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Rose PAVIET, Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

### Excusée :

Madame Sylvie FONDARD (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

### Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

*Le Président réintègre la salle.*

Le Président rappelle que le Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été conclu avec l'Agence régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Savoie le 28 janvier 2022, effectif au 01.01.2022 pour une durée de cinq ans, engendrant des modifications au niveau de la nomenclature et de la décision d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle également que le résultat de la section d'exploitation apparaissant à l'ERRD 2024, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice sans distinction des sections tarifaires.

ERRD 2024/ Section d'exploitation/Ehpad		HEBERGEMENT	DEPENDANCE SOINS	TOTAL
D é p e n s e s	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	308 482,80 €	54 299,41 €	<b>362 782,21 €</b>
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	530 849,70 €	1 413 995,17 €	<b>1 944 844,87 €</b>
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	374 812,71 €	42 563,73 €	<b>417 376,44 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 214 145,21 €</b>	<b>1 510 858,31 €</b>	<b>2 725 003,52 €</b>
R e c e t t e s	Groupe I : Produits de la tarification	1 023 770,39 €	1 264 596,28 €	<b>2 288 366,67 €</b>
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	224 748,79 €	244 068,71 €	<b>468 817,50 €</b>
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	35,42 €	- €	<b>35,42 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 248 554,60 €</b>	<b>1 508 664,99 €</b>	<b>2 757 219,59 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>		<b>34 409,39 €</b>	<b>- 2 193,32 €</b>	<b>32 216,07 €</b>

Le Président propose au Conseil d'Administration d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

- **Affectation de l'excédent constaté de 32 216.07 € au compte 1190- report à nouveau.**

Par ailleurs, le Service de Gestion Comptable de Moutiers nous indique que l'établissement « la maison du soleil » étant sous CPOM depuis le 01/01/2022, il convient de reprendre le résultat cumulé du compte 1190 soit la somme de **255 765.24 €** (287 981.31€ - 32 216.07€) et de l'affecter au compte 10686 (réserve de compensation des déficits) d'un montant de **339 098.43 €**.

Par suite de cette affectation, :

- Le compte 1190 (report à nouveau) sera soldé.
- Le compte 10686 (réserve de compensation des déficits) sera pourvu d'un montant de **83 333.19 € (339 098.43€ - 255 765.24 €)**

Ceci exposé,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 8
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 8
- nombre de votes « pour » : 8
- nombre de votes « contre » : 0

Vu la délibération n°2025-021 : approbation du compte de gestion 2024,

Vu la délibération n°2025-022 : approbation ERRD 2024,

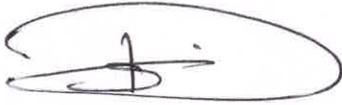
DÉCIDE d'affecter à l'EPRD 2025 le résultat de clôture de l'exercice 2024 comme présenté par le Président.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 27 MARS 2025

Ont signé au registre tous les membres présents.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

**C.I.A.S.**

LE CHALET - BP 60  
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

